



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 26  
Présents : 20  
Votants : 14

A 19 h, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation

26 mars 2024

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Mme Ghislaine GUY a donné procuration à Mme Françoise CHEROUTE  
M. Vincent DAVAL a donné procuration à M. Philippe PIGNET  
Mme Emmanuelle AZARD a donné procuration à Mme Zoulikha LAMALAM  
Mme Stéphanie COLENO a donné procuration à Mme Virginie ARTERO  
Mme Marie DUCHER a donné procuration à M. Dimitri FARRO  
M. Victor RAVAZZA a donné procuration à Mme Paula EIDENWEIL

Absent sans pouvoir : /

Secrétaire de séance : Nadine POURCIN

Objet de la délibération : Attribution des subventions aux associations – Année 2024.

#### **2024\_27\_SG**

**Vu** l'article L2311.7 du Code Général des Collectivité Territoriales en vertu duquel « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget » ;  
**Vu** l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 mars 2024 ;

**Considérant** qu'une association déclarée peut recevoir des sommes d'argent appelées subventions, de la part de l'État, de collectivités territoriales, d'établissements publics ;

**Considérant** que les associations concourent à l'animation et à la vie locale dans des domaines aussi variés que la culture, le sport, la solidarité, l'économie locale ;

Pour ce faire, la commune aide ces associations dans la réalisation de leurs missions notamment par l'intermédiaire de versements de subventions. Pour que ces aides soient octroyées, il faut qu'elles remplissent certaines conditions.

L'aide sollicitée par les associations doit concerner leur fonctionnement et doit donc répondre aux conditions suivantes :

- Satisfaire un intérêt local direct pour les administrés
- Satisfaire un intérêt public
- Respecter le principe de neutralitéL'association bénéficiaire doit avoir la personnalité juridique (déclaration à la Préfecture et publication au JO).

Conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, toute subvention supérieure à 23 000 € doit faire l'objet d'une convention d'objectifs.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'**Unanimité** de ses membres,

**Approuve** le montant et la répartition des subventions octroyées aux associations pour l'année 2024 telles qu'annexé ci-dessous ;

**Dit** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal 2023 à l'article 6574 pour le fonctionnement

**Autorise** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**\*Ne prennent pas part au vote : 6 élus (Mrs Bruno LAQUAY, Sylvain CASTAGNE, Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Thierry PLATON, Dimitri FARRO).**

Votes pour : 14

Vote contre : /

Abstention : /



Hélène GENTE  
Maire de Mallemort

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



PROJET N°1 | PROJET N°2  
ID : 013-211300538-20240411-2024\_27\_SG-DE

ASSOCIATION SPORT / FEDERATION	SUBVENTION 2024	PROJET N°1	PROJET N°2
AEROMODELISME	1 240		
ARCHERS DE MALLEMORT	1 378		
ATHLETIC CLUB	1 186		
ATTITUDE ECOLE DE DANSE	2 840		
BADMINTON	1 432	300	600
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE MALLEMORTAISE	1 369		
JUDO JU JITSU MALLEMORTAIS	3 105		
LES PESCADOUS	2 080	550	550
LES PIEDS FADAS	558		
MALLEMORT HANDBALL	5 763	240	
OLYMPIQUE MALLEMORTAIS	8 841	750	600
PRATIQUANTS YOGA	210		
RUGBY CLUB SENAS MALLEMORT	2 960	750	
SPORTIVE COLLEGE COLLINE DURANCE	645		
TENNIS CLUB	4 410		
<b>CULTURE</b>			
DURANCE EN CHOEUR	1 270	550	1 000
ECOLE DE MUSIQUE DE MALLEMORT	3 426	1 200	
MUTONA	350		
ORFEES	650	1 100	500
SIAN D'AQUI	814	6 500	500
<b>PATRIOTIQUE</b>			
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	600		
FNACA MALLEMORT	600		
<b>DIVERS</b>			
AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	11 380		
ENERGIE SOLIDAIRE 13	750		
La CABANE	668	400	350
LA FRATERNELLE	1 100	1 000	
LA PAROLE AUX CITOYENS	800	750	
LE CERCLE DES AMIS REUNIS	0	750	750
LE CLUB DES AMIS DE PONT ROYAL	622	760	
LES JARDINS DES DEUX CANAUX	650		
LIEU INFINI DES POSSIBLES	870	750	
PARENTS D'ELEVES	699		
PECHEURS TRANQUILLES	775	550	550
PETIT GROUPE ENTRAIDE	550		
RIRES D ENFANTS ASSIST MATERNELLES	505		
SALON DE PEINTURE	500	2 500	
SOU DES ECOLES	698		
<b>MEDICAL</b>			
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS SENAS MALLEMORT	500		
AMICALE SAPEURS POMPIERS LA ROQUE CHARLEVAL	500		
DON DU SANG	700		
MAISON INTERCOMMUNALE SPORT SANTE 13	300		
<b>EXTERIEUR</b>			
CENTRE RESSOURCE	300		
FRATERNITE SALONAISE	500		
La CHAUMIERE	1 000		
LES JUGES CONSULAIRES	300		
LES RESTOS DU COEUR	500		
SECOURS POPULAIRE	150		
SOINS PALIATIFS SALON	500		
SOLIDARITE PAYSAN	1 000		
	<b>72 544 €</b>	<b>19 400 €</b>	<b>5 400 €</b>